

INDEX



EGALITÉ HOMMES/FEMMES 2024

ACORUS

- Ecart de rémunération : 35/40
- Ecart d'augmentations individuelles : 10/20
- Ecart de répartition des promotions : 15/15
- % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : 15/15
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10
- Note finale : 80/100

ACORUS – PEINTISOL

- Ecart de rémunération : Non calculable
- Ecart d'augmentations individuelles : 25/35
- % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : Non calculable
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 0/10
- Note finale : Non calculable

ACORUS – TECHNIBAT

- Ecart de rémunération : Non calculable
- Ecart d'augmentations individuelles : 35/35
- % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : Non calculable
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10
- Note finale : Non calculable

LMR

- Ecart de rémunération : Non calculable
- Ecart d'augmentations individuelles : Non calculable
- % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : Non calculable
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5/10
- Note finale : Non calculable

ACORUS SERVICES

- Ecart de rémunération : Non calculable
- Ecart d'augmentations individuelles : 25/35
- % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : 15/15
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10
- Note finale : Non calculable